



CGT Educ'Action du Var
Bourse du travail 13 av.
amiral Collet 83000 Toulon
Mail : [cgt-
education83@orange.fr](mailto:cgt-education83@orange.fr)
téléphone : 06 59 95 68 28

Alors que la crise économique aggrave les difficultés sociales, l'existence de services publics de qualité est indispensable. Alors que les attentats de janvier 2015 ont mis en exergue le rôle indispensable de l'école dans la formation citoyenne et la lutte contre les inégalités, le gouvernement prétend s'être engagé dans une refondation de l'école pour «élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants», «réduire les inégalités sociales et territoriales» et « vaincre le décrochage scolaire ».
C'est FAUX !

Le seul réel objectif est toujours de limiter les dépenses aux dépens du secteur éducatif : outre les personnels, ce sont bien les jeunes qui en subiront les conséquences !

L'amélioration du service public passe par la fin des politiques d'austérité !

Tous en Grève le 09 Avril !

Une politique ambitieuse pour l'éducation prioritaire :

Les zones d'éducation prioritaires doivent avoir les moyens de fonctionner : aucun établissement ne doit sortir du dispositif, des nouveaux doivent pouvoir être reconnus « prioritaires ». On ne fait pas une politique éducative ambitieuse avec une enveloppe fermée alors même que la crise a détérioré les conditions de vie des familles.

Rappelons que L'Académie de Nice est la plus mal dotée de France pour l'éducation prioritaire! La CGT Educ'Action demande que le Rectorat classe les écoles du centre ville de Toulon en REP + (Les Remparts, La Visitation, Muraire et Saint-Louis) ainsi que l'obtention du label REP pour les écoles du secteur de Hyères dépendantes du Collège Gustave Roux (Excelsior, Ferdinand Buisson, Val des Pins, Les Mouettes)

Des créations de postes répondant aux besoins

Une réelle politique de création massive de postes est indispensable! Administratifs-ves, enseignant-es, personnels médico-sociaux, CPE, assistants d'éducation. Où sont les postes promis qui devaient donner la priorité à l'école ?

Les 2000 heures d'enseignement en moins sur les collèges du Var pour la rentrée prochaine et le manque dans le premier degré de plus d'une quarantaine de PE spécialisés, de plus d'une centaine de remplaçants (afin que chaque jour les élèves puissent avoir un professeur) sont encore une conséquence des politiques d'austérité. La CGT Educ'Action réclame la création de ces moyens humains répondant aux besoins des élèves et des personnels.

La juste augmentation des rémunérations pour rendre nos métiers attractifs !

La CGT exige en premier lieu le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de nos salaires du fait du gel du point d'indice depuis 2010 (entre 250 et 550 euros de perte mensuelle selon les échelons !) . De plus le projet de circulaire concernant les IMP (Indemnités pour Missions Particulières) dans le 2nd degré , qui n'a recueilli aucun vote favorable lors du CTM du 11 février, présente des dispositions inacceptables et vise à développer l'arbitraire et les inégalités. Il introduirait une définition locale des rémunérations des personnels, mettant en cause leur statut national. Les inégalités salariales entre les corps, avec un net écart par exemple entre le premier degré et le second degré qui trouve son explication dans les primes et les heures supplémentaires dans le second degré relève de la même logique inégalitaire. Tout ceci favorise la division des personnels.

La CGT Educ'Action revendique :

- **3300€ brut en début de carrière jusqu'à 6600€ brut en fin de carrière et la suppression de la hors-classe pour un déroulement de carrière identique et juste pour tous-tes.**

- **La fin des primes.** Nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation. La fin des primes permettrait aussi de rétablir l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes (+8 % en faveur des hommes).

- **La création d'œuvres sociales et culturelles** au même titre que celles accordées aux salariés du privé par les comités d'entreprise et les comités de groupes, ce qui implique une gestion décentralisée et démocratique.

L'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants !

L'accroissement des missions entraîne une dégradation de nos conditions de travail. La généralisation des classes à 35 dans le secondaire accentue les inégalités et favorise le décrochage scolaire. **La réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré a des conséquences négatives sur les conditions de travail et de vie des enseignant-es.**

Le Transfert des formations qualifiantes des SEGPA vers les LP, les reculs du ministère sur les PFMP et le tout CCF pèsent sur les sections d'Enseignement professionnel.

D'autre part, la formation initiale des enseignants est une gabegie depuis la "masterisation" et la formation continue demeure quasi-inexistante.

La CGT Educ'Action revendique :

- **La réduction du temps de travail (nous sommes la seule profession qui depuis 65 ans n'en ait pas bénéficié) :**

- Porter respectivement les obligations hebdomadaires de cours de 15 h à 14 h pour les agrégés et de 18 h à 16 h pour les certifiés. Pour les LP, Le retour à une définition hebdomadaire des volumes horaires enseignants et élèves et Une diminution sensible du nombre de semaines de PFMP. Porter les obligations hebdomadaires de service des Instituteurs et professeurs des écoles à 18 h de présence-élèves + 6 h établissement .

- **La réduction des effectifs pour un réelle l'égalité des chances**

Dans les écoles : de 15 élèves en petite section à 24 élèves maximum en cycle 3
En collège et en lycée : l'effectif par classe doit être limité à 24 élèves. **En LP :** une nette diminution des effectifs par classe (20 maximum) et une forte augmentation du nombre d'heures de groupes : plus aucun enseignement professionnel en classe entière, au moins une heure de groupe pour les enseignements généraux qui en sont privés, une majorité d'heures d'enseignement général effectuées en groupes.

- **La formation des professeurs doit se faire avec un recrutement à bac +3 avec deux années de formation aboutissant à l'obtention d'un M2.**

- **10% du temps de travail des personnels doit être consacré à la formation continue,** ce qui pourrait se décliner en une année de formation tous les 10 ans ou à un trimestre de formation tous les 2,5 ans.

- **La fin de l'autonomie des établissements** qui morcelle l'éducation sur le territoire et ouvre la voie de l'arbitraire pour les personnels.

- **Une vraie médecine du travail pour les personnels avec une visite annuelle obligatoire chez le médecin du travail**

- **Le droit à une retraite à taux plein à 60 ans**

⇒ **La fin du « tout-CCF » en L.P.** et le retour à des épreuves d'examen nationales.

⇒ **L'arrêt de la politique visant à développer l'apprentissage,** sa mise en concurrence avec la formation initiale sous statut scolaire..

⇒ **Le maintien et l'amélioration de tous les CAP** (y compris les CAP à public prioritaire/réservé) qui doit permettre aux élèves les plus fragiles ou préférant mener des études courtes d'obtenir une qualification professionnelle mais aussi de continuer en bac pro à l'issue du CAP.

⇒ **Le retour au bac pro en 4 ans** et son amélioration.